NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

COMMUNE DE LAFEUILLADE-EN-VEZIE

Population avec double compte : **607 habitants**

Catégorie démographique : **de 500 à 1 999 habitants**

Régime fiscal : **TPU**

L'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2022.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2022 génère un excédent brut de 262 917,13 € et après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 178 430,03 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 389 148,48 €.

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 13,13% par rapport à celles de 2021.

Les dépenses budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement), soit d'ordre (charges exceptionnelles et dotations sans décaissement).

Elles sont regroupées en 5 catégories principales :

011 charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, assurances …)
012 charges de personnel (salaires et charges sociales)
65 charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus…)
66 charges financières (intérêt des emprunts…)
et les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées).

Chapitre		CA 2022
011	Charges à caractère général	117 127,81
012	Charges de personnel	203 852,20
65	Autres charges de gestion courante	43 607,34
66	Charges financières	16 269,44
042	Dotation aux amortissements	8 291,69
	TOTAL	**389 148,48**

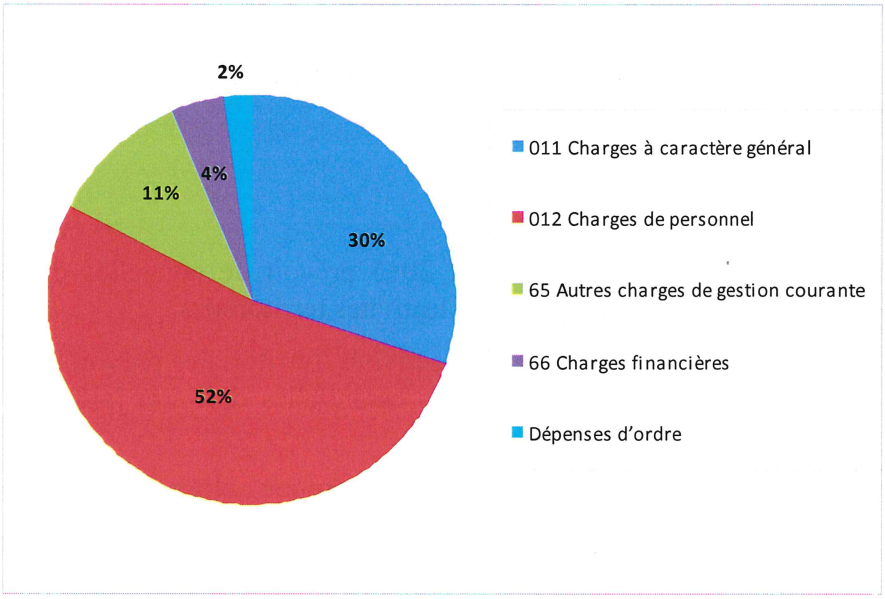

Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 652 065,51 €.

Les recettes de fonctionnement ont augmentées de 1,90 % par rapport à celles de 2021.

Les recettes budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement), soit d'ordre budgétaires (produits exceptionnels sans encaissement).

Elles sont regroupées en 9 catégories principales :

70 Produits divers (redevances périscolaires, redevances d'occupation du domaine public…)
73 Produits issus de la fiscalité locale (taxe foncière, taxe sur les pylônes)
74 Dotations et participations de l'Etat
75 Produits de gestion courante (revenus des immeubles et divers)
76 Produits financiers
77 Produits exceptionnels (produit des cessions…)
013 Atténuation des charges (remboursement rémunération du personnel)
002 Excédent reporté

Chapitre	CA 2022
002 Excédent reporté	151 265,17
70 Produits des services	30 570,79
73 Impôts et taxes	295 668,00
74 Dotations et participations de l'Etat	123 033,12
75 Produits de gestion courante	27 410,70
76 Produits financiers	0,01
77 produits exceptionnels	4 322,74
64 Remboursements rémunérations	19 795,08
TOTAL	**652 065,61**

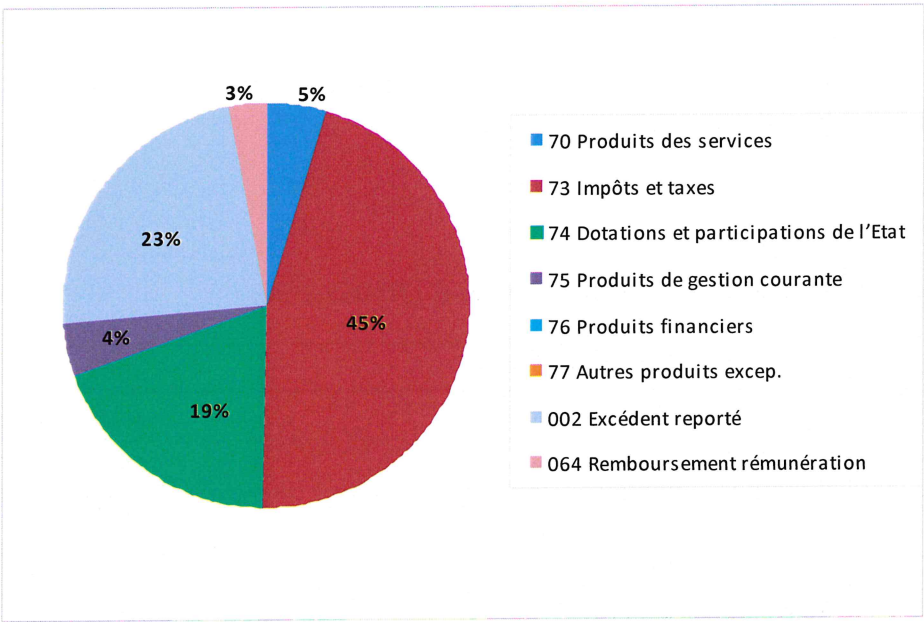

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2022 génère un déficit d'investissement de 99 778,10 €.

Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 249 833,25 €.

Chapitre	CA 2022
20 Immobilisations corporelles	142 673,47
16 Remboursement emprunts et caution	69 616,88
001 Déficit d'investissement reporté	37 542,90
TOTAL	**249 833,25**

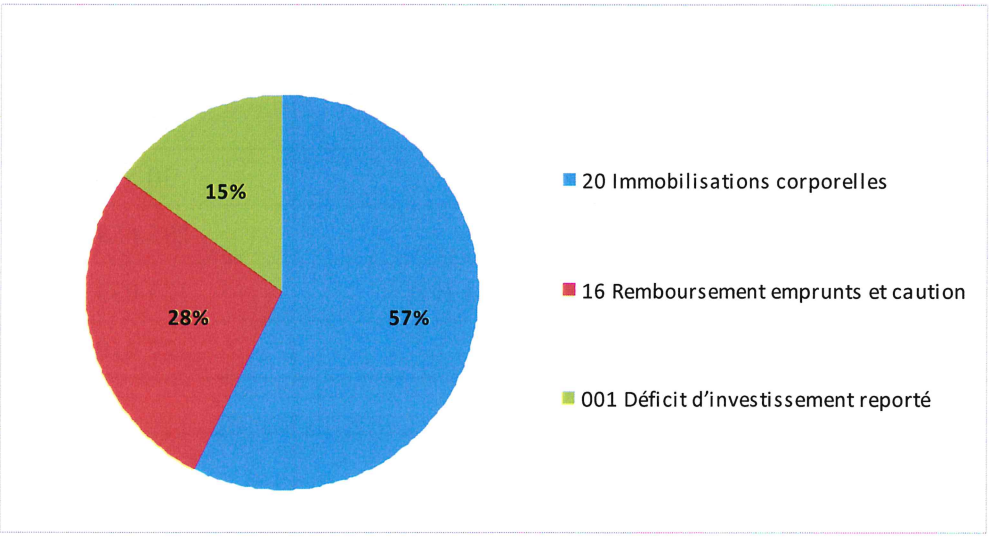

Les principaux investissements 2022 ont été les suivants :

- Acquisitions : ordinateur et mise en réseaux Mairie, video-projecteur, banc préau, matériel services techniques.
- Travaux de voirie
- Installation videoprotection à la Zone Artisanale

Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 150 055,15 €.

Chapitre	CA 2022
Autofinancement 2021	48 308,90
Emprunt	60 000,00
FCTVA	1 810,00
Taxe d'aménagement	2 549,16
Subventions	29 095,40
Ecritures budgétaires	8 291,69
TOTAL	**150 055,15**

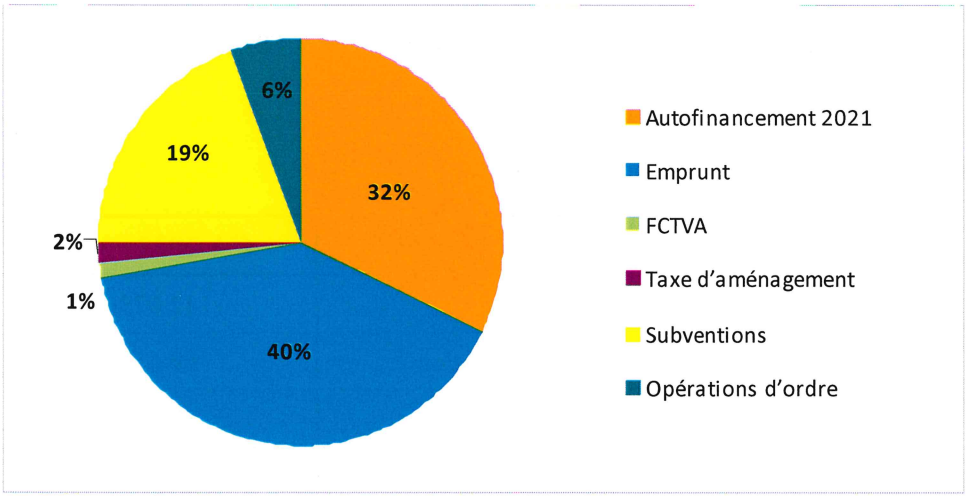

Capacité d'Autofinancement (CAF)

CAF brute :

La Capacité d'Autofinancement représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement…). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisations) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

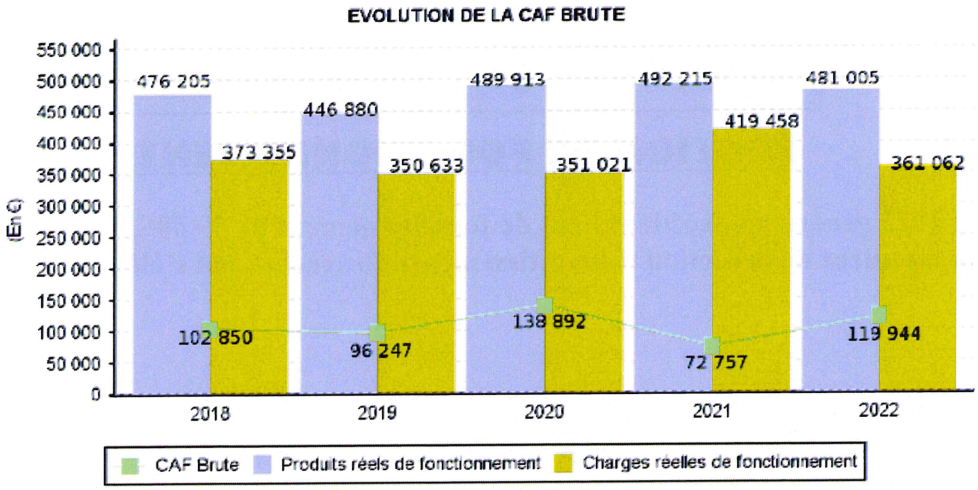

CAF nette :

La Capacité d'Autofinancement nette représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

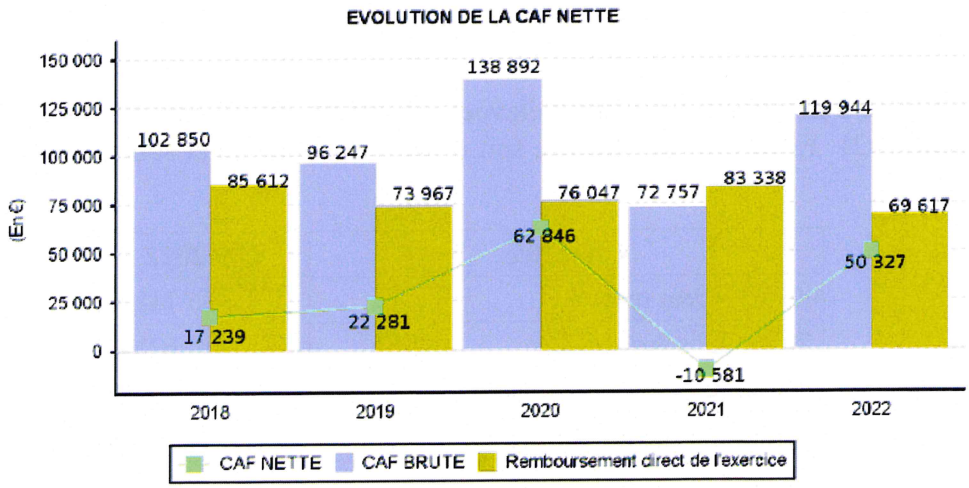

Endettement

L'encours de la dette au 31/12/2022 s'élève à 704 916 €.

Taux d'imposition

	2020	2021	2022
Taxe d'Habitation	10,70	-	-
Taxe Foncière Bâtie	20,82	44,82	44,82
Taxe Foncière Non Bâties	93,77	94,70	94,70

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2022 génère un excédent brut de fonctionnement de 59 806,24 € et, après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excèdent net s'élève à 28 548,59 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 124 721,90 €. Elles ont augmenté de près de 25 % par rapport à celles de 2021.

Comme pour le budget principal, les dépenses sont soit réelles, soit d'ordre et sont regroupées en sept catégories :

Chapitre	CA 2022
011 Charges à caractère général	58 064,37
012 Charges de personnel	9 627,16
65 Autres charges de gestion courante	4,20
66 Charges financières	7 086,17
Dépenses d'ordre	49 940,00
TOTAL	**124 721,90**

Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 184 528,14 €. Elles ont augmenté près de 5 % par rapport à celles de 2021. Elles sont soit réelles, soit d'ordre budgétaires et sont regroupées en 6 catégories principales :

Chapitre	CA 2022
002 Excédent reporté	35 741,57
70 Produits des services	112 621,02
74 Subventions d'exploitation	2 167,00
75 Produits de gestion courante	1 642,00
77 Produits exceptionnels	32 341,00
78 reprise dépréciation	15,55
TOTAL	**184 528,14**

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2022 génère un déficit d'investissement de 23 166,65 €.

Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 209 956,55 €.

Chapitre	CA 2022
20 Immobilisations corporelles	133 285,58
16 Remboursement emprunts et caution	44 329,97
Dépenses d'ordre	32 341,00
TOTAL	**209 956,55**

Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 186 789,90 €.

Chapitre	CA 2022
001 excédent investissement reporté	45 324,53
Autofinancement 2022	10 525,47
FCTVA	1 875,00
Subventions	79 124,90
Opérations d'ordre	49 940,00
TOTAL	**186 789,90**

BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le budget du CCAS est principalement consacré aux colis de fin d'année, les dépenses pour l'année 2022 se sont élevées à 972,33 €.

BUDGET LOTISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 79 629,02 € (dont les écritures de stocks pour 49 665,00 €) et les recettes à 79 629,02 €, dont 29 664,00 € de vente de terrains.

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2022 génère un déficit d'investissement de 144 003,71 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 193 668,71 € comprenant 27 520,38 € de remboursement de la dette, 136 184,31 € de déficit reporté de 2021 et 29 964,02 € d'écritures de stocks.

Les recettes d'investissement sont de 49 665,00 €, correspondant aux écritures de stocks.

BUDGET REGROUPEMENT COMMERCIAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2022 génère un excédent brut de 12 928,25 € et, après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 50,13 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 647,09 € (remboursement des intérêts de l'emprunt) et les recettes de fonctionnement, correspondant aux loyers, sont de 15 525,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2022 génère un déficit d'investissement de 12 878,12 €.

Le Maire, Jean-Louis FRESQUET